

La sous-traitance au ministère de la Justice fait peur

PAUL GABOURY
pgaboury@ledroit.com

Un appel d'offres visant à examiner le recours en sous-traitance, pour les dossiers du contentieux au ministère de la Justice, fait craindre le pire au syndicat des avocats du gouvernement fédéral.

Les avocats du fédéral ont été touchés par la perte de 49 postes dans la région de la capitale nationale et de 17 autres en Colombie-Britannique, sans compter près

de 30 autres départs volontaires.

À la suite d'un appel d'offres lancé en juin dernier, le ministère de la Justice a demandé à une firme d'examiner les services de la direction du contentieux, où travaillent environ 100 membres de l'AJJ. Au ministère, on explique que l'évaluation de la Direction du contentieux menée est conforme à l'exigence permanente de revoir son travail, y compris la pertinence et le rendement de ses directions et portefeuilles.

« Ce n'est là que l'un des nom-

breux indicateurs employés pour examiner l'efficacité économique et l'efficacité de la fonction de contentieux du Ministère », a indiqué Carole Saindon, porte-parole du ministère de la Justice.

À l'Association des juristes de justice (AJJ), qui compte 2700 membres parmi les avocats fédéraux, on craint maintenant que le gouvernement Harper profite de la révision quinquennale des programmes du ministère de la Justice pour confier plus de services au secteur privé.

« Cet appel d'offres nous inquiète énormément. Même si la révision des programmes est prévue aux cinq ans dans la loi, l'atmosphère actuelle, qui en est une de compressions, nous fait craindre le pire », a indiqué Lisa Blais, présidente de l'AJJ.

Les craintes de l'AJJ sont notamment basées sur l'expérience des années 1990, alors que le ministère de la Justice avait décidé de confier à des avocats du secteur privé des dossiers touchant les droits fiscaux. « D'après

nos membres, la sous-traitance aux avocats du privé n'a pas fait épargner de l'argent au gouvernement », a indiqué la présidente de l'AJJ. Nos membres ont l'expérience et la spécialisation. Ce sont des choses que nous prenons très au sérieux. »

L'appel récent pour une trentaine de départs volontaires aux services du droit fiscal a également laissé un goût amer, puisqu'il est survenu pendant que le gouvernement annonçait qu'il allait serrer la vis aux tricheurs.